



30 Mai 2024

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués

Victoire Historique de la CGT !

Droit à congés payés pendant les arrêts maladie

Extrait du Communiqué de presse

de la FÉDÉRATION NATIONALE CGT DES SYNDICATS DES TRANSPORTS

Le Syndicat CGT des Transports Urbains de Reims, en lien avec la Fédération des Transports, a obtenu un arrêt de la Cour de cassation à la portée historique, en date du 13 septembre 2023 ! En effet, la Cour a décidé qu'en vertu de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, en cas de non-retranscription dans la législation nationale du droit européen, ce dernier s'applique en laissant au besoin inappliqué le droit national. En clair, l'arrêt indique qu'un salarié en arrêt de travail pour maladie non-professionnelle, conserve ses droits à congés, jusque 4 semaines minimum cumulable. Cette décision de justice concerne plus de 25 millions de salariés du privé ! Cet arrêt fait suite à un autre arrêt de la Cour de cassation datant du 22 juin 2016, déjà obtenu par le Syndicat des Transports Urbains de Reims concernant cette même garantie pour les salariés en arrêt de travail pour accident de travail et pour maladie professionnelle. La Fédération des Transports CGT se félicite de ces décisions de la Cour de cassation [...] Il est temps que l'État français et le gouvernement Macron se mettent en conformité avec le droit européen et les décisions de justice en adaptant le code du travail et en arrêtant de faire de la résistance au seul profit du patronat.

Nouveaux Droits inscrits au Code du Travail

Suite à la publication au Journal Officiel le 23 avril 2024 de la Loi N°2024-364, le Code du Travail est enfin modifié pour garantir que les salariés acquièrent des congés payés même en arrêt maladie.

Ainsi la Loi garantit désormais à l'ensemble des salariés 4 semaines de Congés Payés quelle que soit sa situation de Travail.

Les salariés doivent faire valoir leur droit de récupération de congés de manière rétroactive en date du 1er Janvier 2009 et ce, dans la limite de deux ans après la promulgation de la Loi n° 2024-364, soit jusqu'au 23 avril 2026 minuit.

Dans un premier temps, avant toutes autres explications sur cette loi (que nous vous préciserons plus tard) ou procédure juridique, vous trouverez au verso le courrier envoyé à la Direction par la CGT TISSÉO afin de rétablir les Traménots Toulousains dans leur bon droit. Nous vous tiendrons au courant de sa réponse et de la suite à donner prochainement....



Syndicat CGT des personnels des Transports Urbains Toulousains

4 impasse Paul Mesplé 31081 Toulouse Cedex

Téléphone : 05 62 11 29 78

Email : cgt.tisseo@gmail.com

Site Internet : www.cgt-tu-toulouse.fr

Toulouse, le 24 Mai 2024

Madame Sandrine Colin
Directrice des ressources Humaines
4 imp. Paul Mesplé
31081 TOULOUSE

Lettre recommandée avec avis de réception

Objet : Application des nouvelles règles légales du 24 avril et régularisation des droits à congés

Madame,

Par l'article 37 de la loi n°2024-364 du 22 avril 2024, entrant en vigueur le 24 avril 2024, afin de garantir une meilleure effectivité des droits des salarié (es) à leurs congés payés, vous voudrez bien nous confirmer que vous allez appliquer cette loi.

Par ailleurs, cette loi, comportant un effet rétroactif, vous voudrez bien nous confirmer aussi que vous allez régulariser les salariés(es) concernés(es) par cette situation dans leurs bons droits.

En vous remerciant par avance des diligences que vous mettrez en œuvre.

Cordialement

Pour le syndicat CGT TUT
FAVIER Jean-Philippe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Philippe Favier', written over a white background.

Honte à MOUDENC et à TISSÉO Collectivité!!

Honte à la Direction de TISSÉO Voyageur !!



OUI , honte à Jean-Luc Moudenc , maire de Toulouse et à TW de vouloir privatiser les lignes de bus urbaines exploitées par TISSÉO pour les offrir à des opérateurs privés et à leurs actionnaires .

En effet, en 2021 , la Régie EPIC TISSEO sous les ordres de TW , lui-même aux ordres de Moudenc/Briand , décide pour soi-disant réaliser des économies , de sous-traiter des lignes

de bus (26,53,56,69,80;81 et 152)

Après avoir restructuré ces lignes et privé des milliers d'usagers de leur moyen de transport , les élus Toulousains cèdent sous l'impatience et la révolte des élus et des citoyens locaux.

Ainsi TROIS ans après...trois années de pertues , tout ça pour faire plaisir à l'autorité organisatrice afin de réduire les coûts de fonctionnement et de participer aux coûts exorbitants de la 3ème ligne de Métro , la ligne 69 renaît de ses cendres et s'appelle 169 !!

Moudenc et ses acolytes ne voulant pas perdre la face sont dans l'évidence d'admettre que la 69 de l'époque finalement avait son intérêt !! Aujourd'hui ils créent la 169 Bruguères—La vache avec un itinéraire identique à celui de 2021 !! Cherchez l'erreur!!

La seule différence est que la 169 sera toujours exploitée par un opérateur privé Transdev , vous savez ce groupe privé dans lequel notre Directeur Général a fait ses écoles et sa carrière et qui exploite ses salariés comme la ligne : austérité , précarisation et salaire de la peur

Rappel historique: Au début des années 2000,la ligne 60 avec ses 3 terminus (Castelginest, Gratentour et Bruguères) était largement sous dimensionnée. Les conditions de travail et de transport étaient déplorables ! Cela a conduit la CGT avec le soutien des usagers de la ligne , à demander des moyens supplémentaires. Suite à un conflit, les usagers et les traminois unis ont gagné la création de la ligne 69 (Gratentour, Bruguères) ainsi que des moyens supplémentaires sur la ligne 60 terminus Castelginest Buffebiau. **Vous n'avez rien créé Messieurs , cette ligne n'a que 24 années d'existence !!!**

La CGT TISSÉO dénonce ces pratiques qui tendent à dégrader le service public , paupériser les salariés et enrichir les actionnaires en sacrifiant sur l'autel de la finance des milliers d'usagers contraints et forcés de subir !!



Infos réseau

Encore une fois , on ne peut que condamner l'ambiance délétère qui règne à TISSÉO!! Nous sommes confrontés quotidiennement aux attaques de l'autorité organisatrice, qui dans sa quête non maîtrisée budgétairement de la 3e ligne de métro, continue de vouloir réaliser des économies sur le dos des usagers et surtout sur celui des traminois. Quelques exemples :

- Réduction du personnel dans les agences commerciales (fermeture de Marengo 2025) et une réorganisation du service qui dégrade considérablement les conditions de travail des agents. (alarme sociale déposée)
- Le service PLF à l'agonie dont les agents, entre autre, sont obligés de se bousculer lors des OP pour atteindre un « quota de contrôle individuel »!!!!???

- Un service SAE au bord du « burn-out » .
- Des conducteurs ne pouvant plus assurer leur mission de service public dans des conditions de travail décentes et sécuritaires . Alors que les usagers sont de retour sur le réseau, ils diminuent la masse salariale et nous imposent des objectifs intenable. Les conducteurs parcourent en moyenne 500km de plus/an avec un effectif qui ne cesse de décroître !!! De nombreuses alarmes sociales pour des TM inadaptés et intenable ont été ou vont être déposées tel que pour le Linéo 11, Linéo 10 ,La ligne 19, la ligne 14 , la ligne 79...etc.

La CGT condamne encore une fois ces politiques managériales dévastatrices pour notre entreprise et continuera de mener tous ces combats .

L'été sera chaud mais Messieurs les Politiques et Directeurs, dites vous le bien, la rentrée risque d'être brûlante ...

Habillement 2025

La Commission habillement a eu lieu le jeudi 23 mai 2024.

Lors ce de cette commission, la CGT s'est exprimée et a porté les doléances des conducteurs ainsi que celui du service PLF/Verifs.

La Direction a fait savoir que cette réunion n'avait pas pour but de parler de la qualité des vêtements!!!!???... mais simplement de montrer les nouvelles couleurs de la tenue habillement 2025.

La CGT a quand même dénoncé la mauvaise qualité de la tenue actuelle et a demandé à ce que la prochaine soit meilleure en terme de qualité : ourlets, bragues, coutures, etc...ils ont écouté...**Entendu pas sûr...**

L'appel d'offre va se disputer entre 2 prestataires :

- MULLIEZ-FLORY, l'actuel
- Et le second INWITEX.

Des propositions de la Direction ont été présentées :

- Pantalons 7/8e conductrices.
- Débardeurs remplacé par un pull en V (homme/femme).
- Un nouveau bermuda pour les conductrices.
- Un chemisier spécifique conductrice.



La CGT restera doublement vigilante sur la qualité car seule la Direction est décisionnaire et vu l'intérêt qu'elle porte aux revendications légitimes des salariés